
Fiches thématiques

Salaires,
niveaux de vie

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

n.d.	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

4.1 Salaires du secteur privé et semi-public

En 2009, dans les entreprises du **secteur privé et semi-public**, un **salarié en équivalent-temps plein** (EQTP) gagne en moyenne par an 24 490 euros nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 040 euros). Malgré la poursuite en 2009 de la récession amorcée au printemps 2008, le salaire net moyen augmente de 1,2 % en euros courants par rapport à 2008. L'inflation étant particulièrement faible en 2009, sa prise en compte dans l'évolution des salaires n'a quasiment pas d'impact : en euros constants, le salaire moyen augmente de 1,1 %.

Le salaire annuel net moyen en EQTP varie de 22 130 euros dans le commerce à 25 970 euros dans l'industrie. Tous secteurs d'activité confondus, le salaire net moyen des ouvriers augmente de 2,1 % en euros constants et celui des employés de 1,1 %. Ceci s'explique largement par les pertes d'emploi des ouvriers et employés les moins qualifiés suite à la crise, ce qui provoque mécaniquement la hausse du salaire moyen de ces catégories professionnelles. Le salaire net des professions intermédiaires est stable. Celui des cadres diminue de 1,6 %, cette catégorie connaissant une deuxième année de baisse après trois années particulièrement favorables. Ces évolutions sont plus cycliques pour les cadres car la part variable de leur salaire est élevée. Un cadre gagne en moyenne respectivement 2,5 et 2,6 fois plus qu'un ouvrier ou un employé ; ces rapports sont en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Définitions

Secteur privé et semi-public : le champ couvert ici comprend l'ensemble des salariés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salarié en équivalent-temps plein (EQTP) : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le champ et la mesure du salaire présentés dans cette fiche sont donc modifiés par rapport aux éditions précédentes : jusqu'alors, seuls les salariés à temps complets et leurs salaires étaient pris en compte.

Smic (salaire minimum de croissance) : le Smic est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier (au 1^{er} juillet jusqu'en 2009) en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans les entreprises en 2009 », *Insee Première*, à paraître.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2011.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Salaires et niveaux de vie »), *fiches 4.2 et 6.4*.

Du fait de la baisse de l'inflation en 2009, la hausse du **Smic** horaire brut a été limitée à 1,3 % au 1^{er} juillet 2009 après une hausse de 3,2 % en 2008, qui répondait à la plus forte progression des prix de 2008. En moyenne en 2009, un salarié à temps plein au Smic a perçu 1 044 euros net par mois, en progression de 1,9 % par rapport à 2008.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable, à 2,9 : les salaires des cadres (3,0) sont davantage dispersés que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). Le salaire annuel net médian, qui partage les salariés en EQTP en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 19 730 euros (1 640 euros par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen mais augmente légèrement plus vite (+ 1,9 % en euros constants en 2009). 10 % des salariés en EQTP ont gagné moins de 13 530 euros en 2009 (1 130 euros mensuels), tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 38 980 euros (3 250 euros mensuels).

En 2009, dans le secteur privé et semi-public, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes diminue légèrement, et pour toutes les catégories professionnelles : une salariée en EQTP gagne en moyenne 20,1 % de moins que son homologue masculin (contre 20,9 % en 2008). Cette diminution de l'écart est proportionnellement plus marquée pour les cadres. ■

Salaires du secteur privé et semi-public 4.1

1. Salaire annuel net moyen en EQTP, selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2001	2008	2009	en moyenne par an entre 2001 et 2009	2008-2009
Ensemble	20 300	24 200	24 490	1,0	1,1
Cadres ¹	41 270	46 910	46 210	0,1	- 1,6
Professions intermédiaires	21 240	25 220	25 250	0,8	0,0
Employés	14 440	17 560	17 780	1,3	1,1
Ouvriers	15 020	18 350	18 760	1,5	2,1
Hommes	22 140	26 410	26 670	1,1	0,9
Cadres ¹	43 980	51 190	50 100	0,3	- 2,2
Professions intermédiaires	22 410	26 910	26 860	0,9	- 0,3
Employés	15 330	18 770	18 940	1,3	0,8
Ouvriers	15 500	18 890	19 310	1,4	2,1
Femmes	17 360	20 900	21 320	1,3	1,9
Cadres ¹	33 810	38 210	38 360	0,3	0,3
Professions intermédiaires	19 610	22 890	23 140	0,7	1,0
Employées	14 110	17 070	17 300	1,2	1,3
Ouvrières	12 780	15 450	15 820	1,3	2,2

1.Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP, selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2008-2009 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2008	2009		2008	2009
Industrie	25 610	25 970	1,3	21,2	20,6
Construction	22 060	22 560	2,2	8,9	9,0
Transports	23 880	24 270	1,5	8,3	8,3
Commerce	21 770	22 130	1,5	17,3	17,6
Services	24 950	25 180	0,8	44,3	44,5
Ensemble	24 200	24 490	1,1	100,0	100,0

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP, par catégorie socioprofessionnelle en 2009

en euros courants

	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	13 530	23 960	16 200	12 780	13 050
2 ^e décile (D2)	15 080	28 050	18 450	13 850	14 470
3 ^e décile (D3)	16 470	31 490	20 250	14 700	15 590
4 ^e décile (D4)	17 990	34 800	21 940	15 540	16 650
5e décile (médiane)	19 730	38 260	23 600	16 430	17 740
6 ^e décile (D6)	21 920	42 280	25 370	17 520	18 920
7 ^e décile (D7)	24 860	47 620	27 470	18 900	20 330
8 ^e décile (D8)	29 530	56 070	30 340	20 830	22 190
9 ^e décile (D9)	38 980	72 380	35 240	24 170	25 270
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et semi-public.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 13 530 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

4.2 Salaires de la fonction publique

En 2009, un **salarié en équivalent-temps plein** (EQTP) gagne en moyenne par an 28 520 euros nets dans la fonction publique d'État (FPE) en France métropolitaine, 21 290 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 26 260 euros dans le **secteur hospitalier public** (SHP). Les écarts salariaux entre les trois fonctions publiques s'expliquent en grande partie par des répartitions très différentes en termes de catégories socioprofessionnelles (CS). Ainsi, dans la fonction publique d'État, 64 % des salariés sont cadres, alors que ce n'est le cas que de 10 % d'entre eux dans le secteur hospitalier public et de 7 % dans la fonction publique territoriale. À l'inverse, environ les trois quarts des salariés de la FPT et la moitié de ceux du SHP sont employés ou ouvriers.

À catégorie socioprofessionnelle équivalente, les salaires annuels nets moyens sont plus élevés dans le secteur hospitalier public pour les cadres et les professions intermédiaires. Chez les employés ou les ouvriers, c'est dans la fonction publique d'État que le salaire annuel net moyen est le plus élevé. Les écarts de salaires moyens par catégorie socioprofessionnelle entre les trois fonctions publiques sont néanmoins délicats à expliquer : chaque catégorie socioprofessionnelle rassemble, en effet, des professions très spécifiques, dont certaines sont propres à l'une des fonctions publiques et ne se retrouvent pas dans les

deux autres (par exemple, les professeurs appartiennent à la fonction publique d'État et les médecins essentiellement au secteur hospitalier public).

Quelle que soit la fonction publique considérée, le salaire annuel net moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, pour toutes les catégories socioprofessionnelles mais plus particulièrement pour les cadres. Dans le secteur hospitalier public notamment, l'écart salarial entre hommes et femmes atteint 28 %, soit un niveau supérieur à celui observé dans le secteur privé et semi-public ; pour les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers cet écart est pourtant très faible, mais il est très important pour les cadres. Or 22 % des hommes sont cadres dans le SHP contre seulement 6 % des femmes, ce qui explique le fort écart de salaire moyen entre hommes et femmes dans l'ensemble du SHP. Dans les fonctions publiques d'État et territoriale les écarts entre les hommes et les femmes apparaissent ainsi un peu moins marqués au total.

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans le secteur hospitalier public (2,3), que dans la fonction publique d'État (2,1) ou la fonction publique territoriale (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2009. ■

Définitions

Salarié en équivalent-temps plein (EQTP) : voir *fiche 4.1*.

Dans la fonction publique d'État (FPE), le salaire net s'obtient en divisant la masse salariale nette par le nombre de salariés converti en « années travail à temps plein » au prorata de leur présence. Dans la fonction publique territoriale (FPT) et le secteur hospitalier public (SHP), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS). Pour la FPT et le SHP, un emploi salarié correspond à un salarié dans un établissement : les salariés ayant changé d'établissement au cours de l'année sont donc comptés plusieurs fois. Il en va de même pour un salarié exerçant dans plusieurs établissements distincts.

Le champ et la mesure du salaire pour la FPT et le SHP présentés dans cette fiche sont modifiés par rapport aux éditions précédentes : jusqu'alors seuls les salariés à temps complets et leurs salaires étaient pris en compte.

Secteur hospitalier public (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rév.2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Rapport interdécile : voir *fiche 4.1*.

Pour en savoir plus

- « Les salaires des agents de l'État en 2009 », *Insee Première*, à paraître.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2011.

Salaires de la fonction publique 4.2

1. Salaire annuel net moyen en EQTP par CS dans la fonction publique en 2009

	Fonction publique d'État (FPE)	Fonction publique territoriale (FPT)	Secteur hospitalier public (SHP)
Salaire annuel net moyen (en euros)			
Cadres	31 440	37 810	54 890
Professions intermédiaires	25 160	25 920	26 950
Employés et ouvriers	20 910	18 900	19 900
Ensemble	28 520	21 290	26 260
Répartition des effectifs (en %)			
Cadres	64	7	10
Professions intermédiaires	20	15	40
Employés et ouvriers	16	78	50
Ensemble	100	100	100
Part des femmes (en %)			
	60	57	77

Champ : France métropolitaine, agents en EQTP des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés en EQTP des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP) (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés).

Sources : Insee, fichier de paie des agents de l'État, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP par CS et sexe dans la fonction publique en 2009

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)									
Cadres	35 610	28 950	23	41 370	34 630	19	61 670	47 520	30
Professions intermédiaires	26 500	23 790	11	27 220	25 180	8	28 060	26 750	5
Employés et ouvriers	21 820	20 360	7	20 050	18 010	11	20 210	19 800	2
Ensemble	31 250	26 700	17	22 650	20 290	12	31 550	24 640	28
Répartition des effectifs (en %)									
Cadres	60	67		8	7		22	6	
Professions intermédiaires	25	17		13	16		26	45	
Employés et ouvriers	15	16		79	77		52	49	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

Champ : France métropolitaine, agents en EQTP des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés en EQTP des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP) (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés).

Sources : Insee, fichier de paie des agents de l'État, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2009

en euros

	Fonction publique d'État (FPE)	Fonction publique territoriale (FPT)	Secteur hospitalier public (SHP)
1 ^{er} décile (D1)	18 830	14 960	16 350
5 ^e décile (médiane D5)	26 200	19 100	22 360
9 ^e décile (D9)	40 310	29 940	37 070
D9 / D1 (rapport interdécile)	2,1	2,0	2,3
D9 / D5	1,5	1,6	1,7

Champ : France métropolitaine, agents en EQTP des services civils de l'État (FPE) ; France, salariés en EQTP des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP) (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 18 830 euros par an en EQTP dans la FPE.

Sources : Insee, fichier de paie des agents de l'État, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

4.3 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages** ralentit en 2010 (+ 0,8 % après + 1,3 %). Ce ralentissement s'explique notamment par l'évolution des prix, alors que le revenu disponible brut des ménages (RDB) en valeur accélère en 2010 avec le redressement de l'activité. En effet, les prix avaient reculé en 2009 et exceptionnellement soutenu le pouvoir d'achat, alors que l'évolution des prix est à nouveau positive en 2010.

L'accélération du RDB (+ 2,0 % après + 0,8 % en 2009) découle d'abord du redémarrage des revenus d'activité, qui contribuent pour + 1,2 point à la croissance du RDB. Le marché du travail cesse de se dégrader : l'emploi progresse et le salaire moyen par tête accélère ; ainsi la rémunération des salariés repart (+ 2,1 % après + 0,2 %). De même, les revenus des entrepreneurs individuels se redressent avec la reprise économique (+ 1,7 % après - 5,6 %).

Après avoir fortement pesé sur le RDB en 2009, les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) sont stables. Même si les dividendes perçus par les ménages (assis sur les résultats des entreprises en forte baisse durant la récession) reculent nettement (- 5,1 % après - 2,7 %), la forte progression des souscriptions en assurance-vie au cours de l'année 2009 soutient les revenus de la propriété en 2010.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine accélèrent, avec le redémarrage des revenus d'activité et la fin des mesures exceptionnelles d'allègement du plan de relance (suppression

transitoire des deux derniers tiers de la première tranche d'imposition à l'impôt sur le revenu). Ils pèsent à hauteur de - 0,3 point sur l'évolution du RDB.

Le soutien des prestations sociales reçues par les ménages au RDB diminue (contribution de + 1,1 point après + 1,7 point en 2009). Les indemnités chômage décélèrent et les primes exceptionnelles du plan de relance ne sont pas reconduites. De plus, le montant global des prestations familiales et vieillesse perçue ralentit, en raison d'une moindre revalorisation des barèmes et du recul du nombre de départs en retraite (conséquence notamment du durcissement des conditions de départ en retraite anticipée).

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé : ces dépenses représentent aujourd'hui plus du quart du RDB des ménages. En 2010, le pouvoir d'achat du **revenu « arbitral » des ménages** progresse légèrement moins vite que le pouvoir d'achat du revenu disponible (+ 0,6 %).

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation** (UC). Le pouvoir d'achat par UC progresse à peine (+ 0,1 %) et le pouvoir d'achat du revenu « arbitral » par UC diminue très légèrement en 2010 (- 0,1 %). ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Revenu « arbitral » des ménages : différence entre leur revenu disponible brut et les **dépenses de consommation « pré-engagées »** (voir *fiche 4.7*).

Unités de consommation (UC) : voir *fiche 4.4*.

Pour en savoir plus

- L'Économie française - Comptes et dossiers, *Insee Références*, édition 2011.
- « Les comptes de la Nation en 2010 - La croissance repart », *Insee Première* n° 1349, mai 2011.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Premier bilan 2010-2011 »), *fiches 1.1 et 4.7*.

Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages 4.3

1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par UC

		2006	2007	2008	2009	2010
Revenu disponible brut (milliards d'euros)	a	1 159,4	1 218,7	1 259,3	1 267,1	1 292,1
Dépense de consommation « pré-engagée »	b	319,0	336,5	353,6	350,3	358,7
Revenu « arbitrage »	a-b	840,4	882,2	905,6	916,8	933,4
Évolutions (%)						
Du revenu disponible brut		4,6	5,1	3,3	0,6	2,0
Du revenu « arbitrage »		4,1	5,0	2,7	1,2	1,8
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages		2,0	2,1	2,9	-0,6	1,2
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée »		1,2	1,1	2,8	-0,2	1,2
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹		2,5	3,0	0,4	1,3	0,8
Du pouvoir d'achat « arbitrage » des ménages ²		2,9	3,8	-0,2	1,5	0,6
Du nombre d'unités de consommation		0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par UC¹		1,9	2,4	-0,3	0,6	0,1
Du pouvoir d'achat « arbitrage » par UC ²		2,3	3,2	-0,8	0,8	-0,1

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

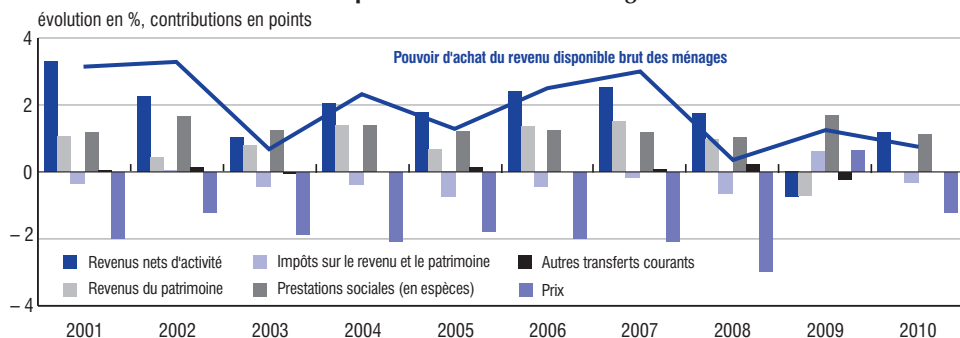
2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

		En 2010		Évolution en valeur	
		Montant	Part dans le revenu disponible brut	2009	2010
		(Mds d'euros)	(%)	(%)	(%)
Rémunération des salariés	1	1 039,2	80,4	0,2	2,1
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>		<i>764,5</i>	<i>59,2</i>	<i>0,0</i>	<i>2,0</i>
Revenus des entrepreneurs individuels (revenu mixte)	2	119,4	9,2	-5,6	1,7
Revenus du patrimoine	3	279,8	23,0	-3,1	-0,1
Revenu primaire	4=1+2+3	1 438,3	111,3	-1,0	1,6
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	163,7	12,7	-4,6	2,5
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	6	132,4	10,2	1,6	1,8
Cotisations sociales employeurs versées	7	274,7	21,3	0,7	2,3
Prestations sociales reçues en espèces	8	416,2	32,2	5,5	3,4
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	8,5	0,7	-23,9	6,3
Revenu disponible brut (RDB)	(4-5-6-7+8+9)	1 292,1	100,0	0,6	2,0

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Lecture : en 2010, les revenus nets d'activité contribuent pour + 1,2 point à la croissance de 0,8 % du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4.4 Niveaux de vie

En 2009, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 19 080 euros annuels en France métropolitaine, soit 1 590 euros par mois (niveau de vie médian, D5). Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 410 euros annuels (1^{er} **décile**, D1). Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 35 840 euros (9^e décile, D9), soit 3,4 fois plus élevé que le 1^{er} décile. Les 20 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,9 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 4,3 fois plus (38,2 %). Le niveau de vie médian est en hausse de 0,4 % en 2009 en euros constants (corrige de l'évolution des prix). Toutefois, la montée du chômage causée par la crise économique entraîne une diminution des quatre déciles inférieurs, alors qu'ils augmentaient de 2 % par an en moyenne depuis 2005. La baisse est surtout marquée pour le 1^{er} décile (-1,1 %). Les déciles supérieurs à la médiane continuent de progresser. Cependant, la crise se répercute aussi sur les revenus des plus aisés : la croissance du 9^e décile (D9) est moins forte (+0,7 %, contre +2,2 % en moyenne par an) entre 2005 et 2008.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie moyen des **chômeurs** (15 960 euros) est inférieur de 35 % à celui

des personnes **en emploi** (actifs occupés, 24 420 euros). Il est également inférieur de 26 % à celui des **inactifs**. Parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie moyen le plus élevé avec 22 560 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie moyen 20 % plus faible que les retraités. La catégorie des inactifs recouvre des situations très variées qui se traduisent par une forte hétérogénéité des niveaux de vie : le rapport interdécile (D9/D1) atteint 4,0 contre 3,4 dans l'ensemble de la population.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes, dans un premier temps sous l'effet des revenus d'activité qui s'accroissent et malgré la présence fréquente d'enfants qui augmentent les **unités de consommation**, puis dans un second temps du fait de l'augmentation des revenus du patrimoine et du départ des enfants du foyer familial. Ainsi, les 50-64 ans ont le niveau de vie moyen le plus élevé. C'est aussi cette classe d'âge qui, avec un rapport interdécile de 3,7, a les niveaux de vie les plus hétérogènes. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges, notamment des femmes, et les générations les plus anciennes ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Niveau de vie : il est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation**, qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Toutes les personnes d'un ménage ont par construction le même niveau de vie.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc, les revenus financiers non déclarés et qui sont donc imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu, aussi bien au niveau des composantes du revenu (loyers imputés aux propriétaires occupants en particulier) que de la population couverte (personnes vivant en collectivités).

Unités de consommation (UC) : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » (1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans).

Décile : si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (de salaires, etc.), les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la médiane D5 partage la population en deux parts égales.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches* 3.2, 3.3, 3.4) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références, édition 2011*.
- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee première* n° 1365, août 2011.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Salaires et niveaux de vie », *fiches* 4.5 et 6.4).

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2009

	1996	1999	2002	2005	2006	2007	2008	2009
Niveau de vie médian	16 070	16 700	17 880	18 030	18 300	18 690	19 000	19 080
Niveau de vie moyen	18 260	19 320	20 730	20 820	21 340	21 690	22 130	22 140
1 ^{er} décile (D1)	8 540	9 180	9 970	9 960	10 100	10 300	10 530	10 410
9 ^e décile (D9)	30 000	31 620	33 830	33 380	34 420	34 880	35 580	35 840
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
S20 (%)	9,0	9,1	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9
S50 (%)	31,0	30,9	31,1	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7
S80 (%)	63,0	62,3	62,3	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3
Indice de Gini¹	0,279	0,284	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290

1. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspond à l'égalité parfaite (tout le monde à le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % des personnes les plus modestes disposent en 2009 de 8,9 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétroalées 2000-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2009.

2. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2009

niveaux de vie en euros constants 2009

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	11 410	20 590	37 360	23 600	3,3	1,8	1,8
Actifs occupés	12 430	21 230	38 260	24 420	3,1	1,8	1,7
Chômeurs	7 510	13 890	26 100	15 960	3,5	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	10 150	17 900	35 160	21 430	3,5	2,0	1,8
Étudiants	8 880	17 900	35 670	21 150	4,0	2,0	2,0
Retraités	11 460	19 030	36 060	22 560	3,1	1,9	1,7
Autres inactifs	7 880	14 430	31 430	18 140	4,0	2,2	1,8
Enfants de moins de 18 ans	9 540	17 540	32 660	20 160	3,4	1,9	1,8
Ensemble	10 410	19 080	35 840	22 140	3,4	1,9	1,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2009

niveaux de vie en euros constants 2009

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 540	17 540	32 660	20 160	3,4	1,9	1,8
18 à 24 ans	8 440	16 820	30 440	18 930	3,6	1,8	2,0
25 à 29 ans	10 630	19 430	31 270	20 660	2,9	1,6	1,8
30 à 39 ans	11 090	19 850	34 790	22 070	3,1	1,8	1,8
40 à 49 ans	10 750	19 670	36 380	22 650	3,4	1,8	1,8
50 à 64 ans	11 160	21 560	41 330	25 510	3,7	1,9	1,9
65 ans ou plus	11 380	18 560	36 340	22 530	3,2	2,0	1,6
Ensemble	10 410	19 080	35 840	22 140	3,4	1,9	1,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

4.5 Pauvreté monétaire

En 2009, 8,2 millions de personnes sont **épauvres** au sens monétaire, c'est-à-dire qu'elles disposent d'un **niveau de vie** situé sous le seuil de pauvreté, fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie. Ce seuil correspond à un **revenu disponible** de 954 euros par mois pour une personne seule. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 455 euros pour une personne seule. Rapporté à l'ensemble de la population, le **taux de pauvreté** s'élève ainsi à 13,5 % en 2009.

Dans un contexte de crise économique et de montée du chômage, le taux de pauvreté augmente de 0,5 point entre 2008 et 2009, revenant à un niveau proche de 2007. De plus, les personnes pauvres ont un niveau de vie relativement plus faible : la moitié d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à 773 euros mensuels, et l'indicateur d'**intensité de la pauvreté** passe à 19,0 % en 2009, après 18,5 % en 2008. Il augmente depuis 2006, année au cours de laquelle il valait 18,0 %.

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres au sens monétaire, soit une proportion 2,3 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Entre 2005 et 2009, le taux de pauvreté des familles monoparentales a augmenté, passant de 29,7 % à 30,9 %. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 21,2 % sont confrontées à la

pauvreté en 2009, contre 19,7 % en 2008. Les couples avec un ou deux enfants sont moins touchés par la pauvreté. Ce sont les personnes vivant en couple mais sans enfant qui ont le taux de pauvreté le plus bas, à 7,0 %. En revanche les personnes seules sont plus touchées que la moyenne par la pauvreté : elles ne bénéficient pas des économies d'échelle que procure la vie en couple, ni de la possibilité d'un revenu supplémentaire apporté par le conjoint.

Parmi les **actifs**, 10,1 % sont pauvres au sens monétaire. Toutefois, plus d'un tiers des **chômeurs** sont pauvres contre 7,4 % des personnes **en emploi** (actifs occupés). Parmi ces derniers, la pauvreté touche davantage les non-salariés (elle concerne 16,9 % d'entre eux) que les salariés (6,3 %). La crise économique a conduit à une hausse du chômage qui a touché toutes les catégories d'actifs occupés. De nombreuses personnes qualifiées et depuis longtemps en emploi se sont notamment retrouvées au chômage : ces chômeurs, mieux indemnisés, ne sont pas en situation de pauvreté. Par ailleurs, les chômeurs ayant connu des périodes d'emploi ont pu bénéficier pour la première fois du complément de revenu induit par le RSA. Finalement, même si le nombre de chômeurs pauvres augmente en 2009, le taux de pauvreté global des chômeurs diminue légèrement. Les chômeurs restent cependant la catégorie la plus exposée. Le taux de pauvreté des inactifs est de 15,5 %. Au sein des inactifs, les retraités sont moins exposés à la pauvreté (9,9 %). ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, retient conventionnellement un seuil à 60 % de la **médiane**.

Niveau de vie, revenu disponible, médiane : voir *fiche 4.4*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont fortes.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

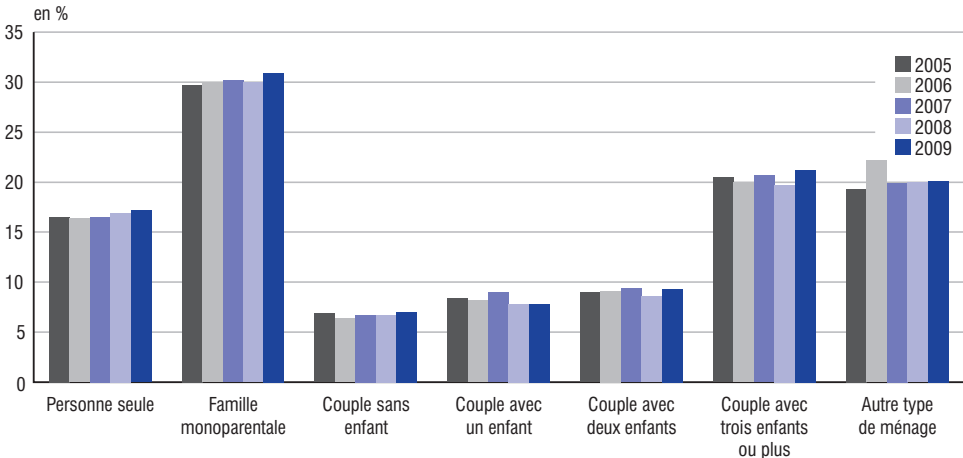
- Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références*, édition 2011.
- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Salaires et niveaux de vie », *fiches 4.4 et 6.4*).

1. Indicateurs de pauvreté

	1996	1999	2002	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de pauvreté (en %)	14,5	13,5	12,9	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5
Seuil de pauvreté (en euros 2009 par mois)	803	835	894	902	915	935	950	954
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2009 par mois)	649	686	745	732	750	765	774	773
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 745	7 495	7 766	7 828	8 035	7 836	8 173
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	17,8	16,6	18,8	18,0	18,2	18,5	19,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospective 2000-2004, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

2. Taux de pauvreté par type de ménage



Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2009

	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	2 796	10,1	20,2
Actifs occupés	1 866	7,4	18,4
Chômeurs	930	34,7	23,2
Inactifs de 18 ans ou plus	2 990	15,5	17,7
Étudiants	351	20,3	21,9
Retraités	1 308	9,9	11,9
Autres inactifs	1 331	30,3	22,6
Enfants de moins de 18 ans	2 387	17,7	19,0
Ensemble de la population	8 173	13,5	19,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

4.6 Protection sociale

En 2009, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élèvent à 624,5 milliards d'euros, dont 597,6 milliards d'euros consacrés aux prestations de protection sociale. Ces dernières représentent 31,3 % du PIB, et progressent de 4,7 % en valeur par rapport à 2008 : elles accélèrent un peu par rapport au rythme des quatre années précédentes (+ 4,0 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2008). Cette accélération est encore plus nette si l'on analyse cette dépense au regard de l'inflation, particulièrement faible en 2009.

Dans un contexte de crise économique, cette accélération s'explique très largement par le retour à la hausse des dépenses de prestations du risque emploi-chômage (+ 10,8 %) : les montants versés au titre de l'Aide au retour à l'emploi (ARE) et de l'Allocation spécifique de reclassement (ASR) progressent respectivement de 21,3 % et de 150,2 % en 2009. Les prestations liées au risque pauvreté et exclusion sociale connaissent également une croissance particulièrement vive cette année (+ 22,7 %) avec la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) à l'ensemble du territoire métropolitain. Environ la moitié de cette hausse peut être mise sur le compte de la dégradation de la situation du marché du travail qui tire à la hausse le nombre d'allocataires.

Les autres risques, et notamment les risques vieillesse-survie et santé qui représentent à eux seuls plus des quatre cinquièmes des prestations sociales, dépendent moins de la conjoncture économique. Les prestations du risque maladie connaissent une hausse plus vive (+ 4,3 %) que les trois années précédentes : la mise en place de franchises, forfaits et déremboursements avaient fait peser une large partie de la croissance de la consommation de soins de santé sur les ménages, en lieu

et place de l'assurance maladie. À l'inverse, le montant des prestations liées au risque vieillesse-survie ne progresse que de 4,0 % en 2009, soit la plus faible progression depuis le début de la décennie. Ce ralentissement résulte du durcissement, au 1^{er} janvier 2009, des conditions de départ à la retraite anticipée pour carrière longue, qui a fait nettement baisser le nombre de départs en retraite (685 000 en 2009 après 767 000 pour le régime général). Il ne remet pas en cause la hausse tendancielle des dépenses de vieillesse-survie, liée au départ à la retraite des générations du *baby-boom* et à l'accroissement des montants moyens des pensions versées.

Après plusieurs années durant lesquelles le solde des comptes de la protection sociale s'était amélioré, l'année 2009 connaît une brusque dégradation. En plus de la légère accélération des dépenses, les ressources ralentissent fortement (+ 0,7 % contre + 4,5 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2008). Conséquence de la crise économique, les cotisations sociales effectives ne progressent que de 0,5 % en raison de la baisse de la masse salariale et de l'activité sur lesquelles elles sont assises. Les impôts et taxes affectés réagissent plus brusquement encore, avec un recul de 1,2 %. Cette évolution est contraire à la tendance de long terme : depuis la mise en place de la CSG en 1991, la part des impôts et taxes affectées dans le financement de la protection sociale s'est accrue (21,9 % en 2009 contre 3,5 % en 1990) au détriment de la part des cotisations sociales effectives (56,7 % en 2009 contre 70,9 % en 1990). Les contributions publiques restent sur un rythme de croissance proche de 2008 en raison de l'inertie des dépenses qu'elles recouvrent. Leur part dans le total des ressources est donc exceptionnellement en hausse car elles croissent relativement plus vite que les autres ressources. ■

Définitions

Protection sociale : ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques : maladie, handicap, vieillesse, perte d'emploi, charges de famille, pauvreté, etc. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle Emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institution de prévoyance notamment).

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la protection sociale en 2009 », *Études et résultats*, Drees, 2010, février 2011.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	en milliards d'euros courants				
	2000	2005	2007	2008	2009
Santé	136,0	180,0	194,2	200,5	208,9
<i>Maladie</i>	109,8	146,2	156,8	162,3	169,3
<i>Invalité et accidents du travail</i>	26,2	33,7	37,4	38,2	39,6
Vieillesse - survie	177,0	222,8	248,9	261,7	272,2
Maternité - famille	38,6	45,9	49,6	51,5	53,6
Emploi - chômage	28,9	37,3	33,8	32,8	36,4
Logement	12,6	13,8	14,5	15,6	16,0
Pauvreté - exclusion sociale	6,0	8,0	8,5	8,6	10,5
Total des prestations	399,1	507,8	549,5	570,6	597,6
Autres dépenses ¹	20,4	25,7	27,6	28,6	26,9
Total des dépenses	419,6	533,5	577,1	599,2	624,5

1. Frais de gestion, frais financiers et dépenses diverses.

Champ : France.

Note : en raison d'une refonte du système des comptes de la protection sociale, les résultats pour 2010 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales @

	effectifs au 31 décembre, en milliers							
	1990	1995	2000	2006	2007	2008	2009	2010
Retraités de droit direct ¹	9 544	10 715	11 838	13 460	13 860	14 266	14 580	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 213	989	766	599	586	575	583	576
Familles bénéficiaires des prestations familiales	6 057	6 154	6 404	6 667	6 659	6 710	6 741	6764
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ²	510	946	1 097	1 279	1 172	1 142	139	140
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	539	614	713	804	813	849	883	915
Personnes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ²	156	164	170	217	205	200	30	30
Revenu de solidarité active (RSA) « socle » (foyers) ²	0	0	0	0	0	0	1 314	1 374

1. La série présente une rupture en 2003, en raison notamment d'une meilleure prise en compte des retraités nés à l'étranger dans le calcul du nombre de pensions.

2. Le RSA remplace le RMI et l'API en France métropolitaine à compter du 1^{er} juin 2009, puis le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM. Seule une partie du RSA (le RSA « socle ») est considérée comme un minimum social.

Champ : France.

Sources : Drees ; Cnaf.

3. Ressources hors transferts du compte de la protection sociale

	en milliards d'euros courants				
	2000	2005	2007	2008	2009
Cotisations totales	284,9	349,0	377,8	389,1	392,0
Cotisations effectives	246,6	305,0	333,2	342,5	344,2
<i>Cotisations des employeurs</i>	160,5	193,9	210,8	217,2	216,9
<i>Cotisations des salariés</i>	70,1	89,2	98,4	99,8	101,0
<i>Cotisations des travailleurs indépendants</i>	14,8	19,3	21,2	23,2	23,7
<i>Autres cotisations effectives</i>	1,2	2,6	2,9	2,3	2,5
Cotisations imputées¹	38,4	44,0	44,5	46,6	47,8
Impôts et taxes affectés	82,8	91,7	124,9	134,4	132,8
Contributions publiques²	48,4	70,8	56,9	58,7	60,8
Produits financiers	2,2	2,2	3,7	3,6	2,9
Autres recettes	9,0	10,8	15,8	16,9	18,2
Total des ressources	427,3	524,6	579,1	602,8	606,7

1. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

2. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; les contributions publiques sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Note : en raison d'une refonte du système des comptes de la protection sociale, les résultats pour 2010 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

4.7 Consommation et épargne des ménages

En 2010, la dépense de **consommation des ménages** en volume progresse à nouveau (+ 1,3 %), après s'être stabilisée en 2009 pendant la crise (+ 0,1 %). Elle contribue pour 0,8 point à la croissance du PIB (+ 1,5 %). De son côté, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut ralentit : + 0,8 % après + 1,3 % en 2009 (cf. *fiche 4.3*). En conséquence, le **taux d'épargne** des ménages diminue de 0,5 point en 2010 pour atteindre 16,0 % du revenu disponible brut, après une progression de 1,0 point en 2009. La baisse du **taux d'épargne financière** est de la même ampleur (6,9 % après 7,3 % en 2009). La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut s'élève à 27,8 %. Elles sont constituées aux trois quarts des dépenses que les ménages consacrent au logement, à son chauffage et à son éclairage : celles-ci augmentent de 1,5 % en 2010, après + 0,5 %. En particulier, l'hiver 2009-2010 puis l'automne 2010, tous deux rigoureux, ont stimulé les dépenses d'énergie.

Le regain de la consommation concerne quasiment tous les postes. Elle augmente notamment de + 4,2 % en volume pour les biens (téléphones mobiles, ordinateurs, téléviseurs) et services (télécommunications, médias) de l'économie de l'information, après + 2,8 % en 2009. La fréquentation des cafés et restaurants redémarre (+ 0,6 % après - 3,0 %). La consommation alimentaire et les achats de vêtements se redressent également (respectivement + 0,8 % et + 0,4 %). Les dépenses de santé à la charge des ménages continuent d'augmenter (+ 3,1 %). Il en est de même des soins pris en charge par la collectivité (médicaments, médecine de ville et hôpitaux). *A contrario*, après avoir augmenté fortement en 2009 (+ 18 %), les achats d'automobiles neuves se replient de 4,9 % : le dispositif de la prime à la casse, durci au 1^{er} janvier 2010, a en effet joué moins favorablement. Les souscriptions en assurance-vie marquent le pas après avoir bondi en 2009. ■

Définitions

Consommation des ménages : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne (voir *fiche 4.3*). Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logements, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement (ainsi que de quelques autres opérations en capital, paiement de droits de succession par exemple). Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (correspondant aux montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- « En 2010, la consommation des ménages soutient la reprise », *Insee Première* n° 1354, juin 2011.
- « Consommation : la France dans le haut du tableau européen », *Insee Première* n° 1347, mai 2011.
- « Les comptes de la Nation en 2010 », *Insee Première* n° 1349, mai 2011.
- Voir aussi : *fiche 4.3*.

Consommation et épargne des ménages 4.7

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

	Variations en volume aux prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires ¹
	2007	2008	2009	2010	2010
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,6	-0,3	-0,1	0,8	13,4
dont <i>produits alimentaires</i>	1,4	-0,2	-0,3	0,6	12,3
Boissons alcoolisées et tabac	-0,9	-2,5	1,0	-0,2	3,2
Articles d'habillement et chaussures	2,4	-1,7	-4,2	0,4	4,4
Logement ² , chauffage, éclairage	0,8	1,4	0,5	1,5	25,6
Équipement du logement	4,3	-0,6	-2,9	2,0	5,8
Santé (dépenses à la charge des ménages)	4,0	5,2	2,4	3,1	3,9
Transports	2,5	-2,0	-1,1	0,1	14,0
Communications ³	6,3	4,1	0,4	2,2	2,8
Loisirs et culture ³	6,8	2,3	1,4	3,2	8,6
dont <i>appareils électroniques et informatiques</i>	19,6	8,1	12,1	7,1	1,8
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	2,9	2,4	-3,5	-1,9	0,9
Hôtels, cafés et restaurants	2,1	-1,8	-3,5	1,1	7,0
Autres biens et services	1,6	-0,9	2,6	-0,5	11,0
Dépenses de consommation des ménages	2,3	0,3	0,1	1,3	100,0
Dépenses de consommation des ISBLSM⁴	4,2	-0,3	3,4	1,9	
Dépenses de consommation des APU⁴	1,9	1,5	2,1	1,1	
dont <i>santé</i>	3,0	2,4	3,4	2,3	
<i>éducation</i>	0,6	-0,5	-0,2	-0,3	
Consommation effective des ménages	2,3	0,5	0,6	1,3	

1. Le coefficient budgétaire représente la part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : -0,5.

2. Y compris les loyers dits « imputés ».

3. Principaux postes concernés par l'économie de l'information.

4. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2005.

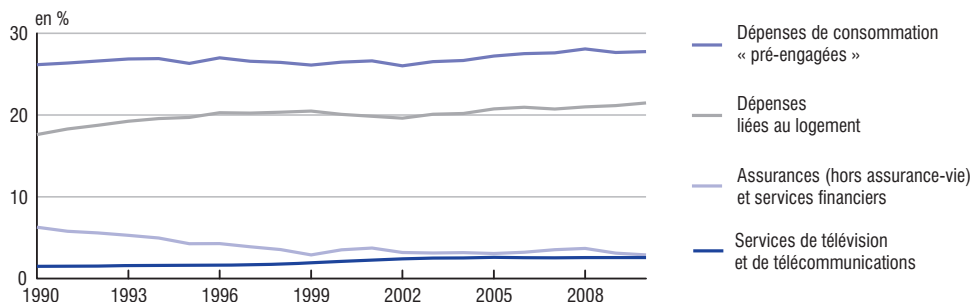
2. Taux d'épargne des ménages

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'épargne	12,7	15,8	14,4	14,7	14,9	15,4	15,5	16,5	16,0
Taux d'épargne financière	2,4	7,2	6,1	4,9	4,9	5,0	5,0	7,3	6,9

Champ : France.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2005.

3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées » dans le revenu disponible brut



Champ : France.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2005.